

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 20 – 2017 – DISREN

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 109'200.- pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique Frontière

Responsable : François Debluë, François Roch

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Au cours des cent dernières années, l'intensification de l'agriculture, l'imperméabilisation des sols, l'aménagement des eaux, le morcellement du paysage, l'apport de polluants, la propagation d'espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques ont accru la pression exercée sur la biodiversité.

Des milieux naturels autrefois très répandus, comme les zones alluviales, les marais, les prairies et les pâturages secs, ont pratiquement disparu au XX^e siècle. Si les divers milieux disparaissent, les espèces ne peuvent se développer et sont donc également menacées de disparition. La diversité des milieux permet la diversité des espèces. La perte de diversité génétique réduit la capacité des espèces à s'adapter aux conditions écologiques changeantes.

Les efforts en faveur de la biodiversité, entrepris par la Région portent leurs fruits, mais le chemin est encore long pour assurer notre capital de biodiversité sur le long terme. Il est ainsi indispensable de poursuivre le travail entrepris dans le cadre des réseaux agro-écologiques, le soutien à une nouvelle phase de réalisation des réseaux est ainsi demandé au Conseil Intercommunal. Ces démarches concrétisent la mise en œuvre des lignes directrices nature, paysage et environnement du Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN).

1. Politique agricole

Le district compte sept réseaux écologiques¹ (Eco Terre Sainte, La Frontière, Nyon Région, Balcon du Léman, la Serine, la Côte et le Cœur de la Côte).

Dans la zone agricole, les agriculteurs se coordonnent pour la mise en place de réseaux agro-écologiques sur les Surfaces Agricoles Utiles (SAU). Ils reçoivent alors des soutiens de la Confédération (par le biais de l'Ordonnance sur les paiements directs OPD) du Canton, des Communes et de la Région pour maintenir, préserver ou renforcer les réseaux de déplacements de la faune et de la flore entre les biotopes par la mise en place de Surfaces de Promotion de la Biodiversité (SPB) et par leur mise en réseau.

Les contrats corridors font de même, proposant aux communes et propriétaires privés, une série de mesures sur des terrains hors SAU.

Ainsi, par ces deux outils complémentaires de financement, et le développement d'un projet collectif, des objectifs biologiques (espèces cibles, résultats escomptés,...) et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre (mesures) sont fixés par les partenaires.

Les communes rurales, garantes du patrimoine agricole, doivent également gérer les problématiques liées à la pression des loisirs urbains. En contrepartie elles bénéficient dans les zones urbaines d'une offre sociale et culturelle plus riche. Le soutien aux réseaux est ainsi une

¹ Carte des réseaux : www.regionyon.ch/projets/biodiversite/

opportunité de valoriser la solidarité régionale face aux valeurs et fonctions complémentaires de ses composantes urbaines et rurales, en plus des gains au niveau du paysage, de l'environnement et de la qualité de vie.

2. Objectif de biodiversité

En 2015, le conseil fédéral a approuvé la stratégie fédérale et son plan d'action pour la biodiversité. Selon le rapport de l'office fédéral de l'environnement (2015), l'état de la biodiversité est insatisfaisant, avec un tiers des espèces qui sont encore menacées et des milieux de haute valeur écologique qui s'amenuisent. La Confédération soutient ainsi les réseaux agro-écologiques et établit des objectifs qualitatifs et quantitatifs minimaux définis par l'Ordonnance sur les Paiements Directs (OPD).

Exigences de l'OPD	PHASE 1 : après 6 ans	PHASE 2 : après 14 ans
Objectifs quantitatifs	Au moins 7% de la SAU ² doivent être consacrés à la promotion de la biodiversité	12% de SPB de la SAU doivent être consacrés à la promotion de la biodiversité
Objectifs qualitatifs	Au moins 5% de la SAU doivent être constitués de SPB ³ de qualité	50% des SPB doivent être de qualité

3. Bilan de la phase de réalisation I

Le bilan de la première phase a été établi et les résultats ont été unanimement salués par les autorités, financeurs, etc. Un résumé des actions entreprises figure dans l'annexe au présent préavis.

Les objectifs quantitatifs ont aussi été remplis :

PHASE I Objectifs requis après 6 ans (OPD)	Objectifs atteints phase I
7% de la SAU totale (5'800 ha) comprise dans le périmètre doivent être consacré à la compensation écologique	11.4 % (3'700 ha)
5% de la SAU totale comprise dans le périmètre doivent abriter des SPB de qualité Ordonnance sur la Qualité Ecologique (OQE) ou exploitées de manière à favoriser les espèces-cibles et caractéristiques du réseau.	5.8%

4. Soutien DISREN à la mise en œuvre des réseaux⁴

Pour rappel, lors de la précédente législature, Le Conseil régional a approuvé le principe d'un soutien conjoint par les communes territoriales et par la Région pour la phase d'élaboration et de mise en place des réseaux agro-écologiques (préavis n°24-12).

² SAU : Surface Agricole Utile

³ SBP ; Surface de Promotion de la Biodiversité

⁴ Cf annexe fiche DISREN

Engagements TTC		Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD,...)	Communes territoriales	Régionyon
Eco Terre Sainte (2012-2016)	Préavis 24-12	1'130'906.-	942'276.-	94'315.-	94'315.-
Frontière (2012-2016)	Préavis 24-12	1'249'944.-	1'012'300.-	118'822.-	118'822.-
Nyon région (2014-2019)	Préavis 42-14	695'200.-	343'200.-	186'000.-	166'000.-
Cœur de la Côte (2016-2021)	Préavis 63-16	639'875.-	369'875.-	135'000.-	135'000.-
	Cumul engagements	4'174'635.-	2'876'361.-	659'137.-	639'137.-
	%	100 %	68.90 %	15.79 %	15.31 %

La première phase a demandé un important travail de sensibilisation des agriculteurs, propriétaires et communes concernées. Ainsi il s'agit de maintenir la dynamique et de poursuivre les prestations du réseau en faveur de la nature et du paysage. La deuxième étape du projet s'inscrit logiquement dans le prolongement de ce qui a été réalisé, il s'agit d'une part de poursuivre la gestion des milieux mis en place et d'autre part d'étendre les surfaces consacrées à la biodiversité.

Il faut relever que durant cette deuxième phase, les attentes du canton et de la confédération sont conséquentes en termes d'accompagnement professionnel, pour les relevés SIG, le suivi des données etc. Ces démarches doivent être financées par les porteurs de projet sans l'appui de la confédération, du canton et de la région.

Pour la deuxième phase, le réseau Frontière, avec le soutien de ses agriculteurs, a intégré dans cette nouvelle phase un volume de plantation supérieur à celui de la phase I. Ce qui explique le montant global du projet ⁵(1'348'500 CHF). A noter que le réseau Frontière est le seul réseau qui bénéficie d'un soutien du Fonds suisse pour le paysage (FSP) qui permet une importante plantation de haies, arbres et prairies fleurs de foin. Les communes territoriales ont déjà confirmé leur soutien financier pour cette nouvelle phase.

La proposition de participation du Conseil régional est de **CHF 109'200**, pour cinq années de mise en œuvre, ce qui correspond à 39 % du budget global. Une convention sera établie entre la Région et le réseau pour préciser les modalités de subvention et les objectifs poursuivis. Le soutien du Conseil régional pour la mise en œuvre du réseau est subsidiaire et paritaire à celui des communes, il dépend des soutiens obtenus auprès du Canton de Vaud et de la Confédération (OPD).

Les réseaux sont chacun dans la mise en œuvre de différentes phases :

	Pop.	Soutiens de la région										
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	...
Eco-TS	17'000		phase I				phase II					
Frontière	19'000	phase I				phase II						
Nyon région	23'000	phase I										
Cœur de la Côte	23'000					phase I						
Balcon du Léman	1'800					En cours d'évaluation						
Serine	5'000					En cours d'évaluation						
La Côte	5'000					En cours d'évaluation						

5 Cf. annexe plan de financement

Pour l'ensemble des soutiens DISREN, aux réseaux agro-écologiques, le scénario proposé est le suivant :

- chaque commune est porteuse une seule fois, et sera solidaire pour les autres réseaux (max. 6 fois), avec une répartition des habitants la plus homogène possible ;
- la majorité des communes est concernée par un réseau, par souci d'équité, les réseaux du Jura et La Côte, qui n'ont jusqu'à présent pas reçu de financement, seront approchés, pour en discuter (Balcon du Léman, Serine, La Côte).
- le montant de participation peut être variable selon les réseaux, de par les spécificités et dynamiques qui leur sont propres et également des soutiens subsidiaires, notamment parapublics qu'ils peuvent recevoir.

Il est ainsi proposé la répartition suivante:

- Cercle porteur A : les communes du Conseil régional
- Cercle porteur B : les communes hors DISREN/hors Conseil régional, mais territorialement concernées (avec un montant de participation > porteur A)
- Cercle solidaire A : les communes Conseil régional concernées territorialement par un réseau (montant < porteur A)
- Cercle solidaire B : les communes Conseil régional non concernées par un réseau (uniquement Perroy, Mont-sur Rolle, à l'heure actuelle) (montant < solidaire A)

5. Conclusion

Les réalisations visibles du réseau agro-écologique Frontière présentent un intérêt grandissant auprès des différents acteurs, collectivités publiques, scolaires, grand public et agriculteurs. Pour un investissement moindre, le retour en termes de qualité de la biodiversité et du paysage est considérable. Les réseaux agro-écologiques contribuent favorablement à la sensibilisation des élèves et du grand public dans le périmètre. La préservation de la biodiversité est inscrite dans la politique environnementale du Conseil régional.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N° 20-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 109'200
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion et finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 109'200 en faveur du soutien au réseau Frontière
- d'accepter la clé de répartition du financement à raison de 39% de la part régionale pour le cercle solidaire
- de verser le soutien sur plusieurs années en rapport avec le calendrier des groupements d'agriculteurs et les résultats effectivement obtenus.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 27 avril 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexes :
A – Fiche de répartition financière DISREN
B – Frontière, premiers résultats
C – Plan de financement

Fiche de répartition financière DISREN

Phase actuelle du projet

Nom du projet : RESEAU AGRO-ECOLOGIQUE FRONTIÈRE

1	2	3	4
---	---	---	---

N° de préavis : 20-2017-DISREN

Communes territoriales : Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Borex, Chésereux, Coinsins, Crassier, Duillier, Eysins, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Saint-Cergue, Signy-Avenex, Trélex.

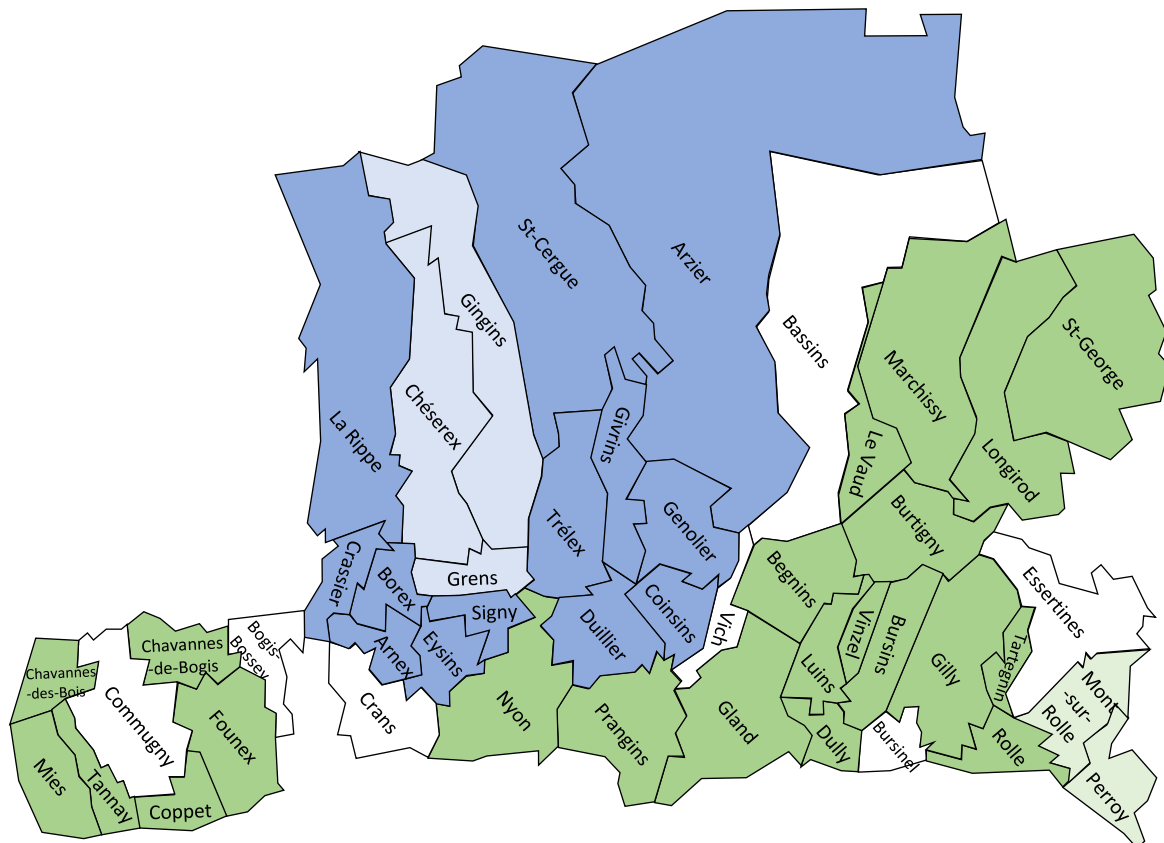
1. Financement du projet

Coût total du projet :	CHF 1'348'530.-	100 %
Fonds tiers :	CHF 1'068'530.-	79.2 %
Part régionale :	CHF 280'000.-	20.8 %

2. Répartition des cercles

Pour rappel, la **part régionale** est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercles	Communes	%	Montant en CHF
1. Cercle porteur A	Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Borex, Coinsins, Crassier, Duillier, Eysins, Genolier, Givrins, La Rippe, Signy-Avenex, Trélex, Saint-Cergue	49.5	138'600.-
2. Cercle porteur B	Chésereux, Gingins, Grens	11.5	32'200.-
3. Cercle solidaire A	Begnins, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coppet, Dully, Founex, Gilly, Gland, Le Vaud, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, Rolle, St George, Tannay, Tartegnin, Vinzel	38	106'400.-
4. Cercle solidaire B	Perroy, Mont-sur-Rolle	1	2'800.-



3. Critères de détermination des cercles DISREN

Cercles	
1. Cercle porteur A	Communes porteuses du projet (parcelle agricole sis sur territoire)
2. Cercle porteur B	Communes hors DISREN/CR impliquées territorialement par le réseau
3. Cercle solidaire A	Communes CR impliquées territorialement par un autre réseau
4. Cercle solidaire B	Communes CR non impliquées territorialement par les réseaux

4. Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant en CHF	Nbre habitants/cercle	%	Moyenne en CHF/hab
1. Cercle porteur A	138'600.-	16'899	18.91	8.16
2. Cercle porteur B	32'200.-	2'848	3.19	10.48
3. Cercle solidaire A	106'400.-	65'477	73.27	1.64
4. Cercle solidaire B	2'800.-	4'135	4.63	0.69

La moyenne en CHF/hab est calculée de manière globale sur l'ensemble des communes concernées. Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

5. Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact en % (avant compensation)	2.1
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.02

Un réseau agro-écologique

Un réseau agro-écologique est un projet porté par des agriculteurs pour réaliser de manière coordonnée des mesures de maintien et de développement de la biodiversité.

Par exemple par des plantations d'arbres, de haies, ou de prairies spécifiques à notre région et également par des fauches plus tardives.

Ces terrains offrent ainsi un nouveau potentiel permettant aux animaux de se déplacer, de se reposer ou de couvrir leurs petits. La flore n'est pas en reste puisque de nombreux pollinisateurs font leur réapparition grâce à ces mesures.

La zone rurale gagne aussi en qualité paysagère, les promeneurs de la ville et les habitants n'en sont pas mécontents !

Dans le district de Nyon 7 réseaux sont constitués : ECO Terre-Sainte, Frontière, Nyon région, Cœur de la Côte, Serine, Balcon du Léman, La Côte.

Frontière, premiers résultats

Les premiers résultats sont visibles dans le paysage et sont salués par tous les acteurs, collectivités, élus, grand publics et agriculteurs.

- Près de **200 ha** de milieux naturels restaurés prairie fleur de foin, pâturages, haies,
- Près de **1'000** arbres plantés (pommiers, poiriers, cerisiers, châtaigniers, mûriers, néfliers, tilleuls, chênes, etc.) représentent près de 10 km d'alignements d'arbres.



- Création, agrandissement et restauration de **78** vergers de fruitiers haute-tige, réseau d'habitats exceptionnels (espèces rares dont la huppe fasciée et le torcol).
- Plantation de **11'000** arbustes formant **6** km de haies.
- La sensibilisation est un volet important d'accompagnement des mesures sur le terrain, entre 2013 et 2015, **15** classes ont participé à des chantiers participatifs (plantations et semis de fleurs de foin).



Réseau agro-écologique Frontière

Le réseau Frontière est soutenu par la Confédération, le Canton de Vaud, les communes du périmètre et le Conseil régional depuis 2012. Il bénéficie également du soutien du Fonds suisse pour le Paysage.

CARACTÉRISTIQUES

16 communes

64 % de la surface agricole utile est dans le réseau (ce qui représente 3'700 ha)

98 % des agriculteurs du périmètre sont dans le réseau (80 agriculteurs)

Plan de financement 2017-2021 et 2016-2023 (SAVI)	2016 Compris dans plan de financement 2012-2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 2017-2021	TOTAL 2016-2023	Membres Association RE La Frontière	Canton (DGE Biodiv)	Canton (SAVI)	Communes	Région Nyon	FSP	TOTAL 2016-2023	Canton (DGE Biodiv)	Canton (SAVI)			
																				Quantité estimée	%	%
Phase de réalisation 2017-2021																						
1. Bureau d'accompagnement technique du projet																						
1.1. Coordination générale, synergies avec d'autres projets, liens avec l'ensemble des partenaires	1000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000	43 000	9 900	33%		20 100	67%		100 CHF/heure	43 000				
1.2. AG et 4 comités/an	1800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	9 000	14 400	9 000	100%					100 CHF/heure	14 400				
2. Communication/Sensibilisation																						
2.1. Communication, animation, formation, promotion : 15 classes/an (cours REC et RE, biodiversité et paysage, milieux naturels – participation à la réalisation des mesures. 12'000.-/an. 4 événements /an avec les autorités communales, cantonnières, et autres prestations. Plantations, visites guidées et	8200	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000	148 200				40 000	40%	60 000	60%	800 CHF/classe 1000 CHF/Événement 400 CHF/Article	148 200	74 100	50%	
3. Revitalisation de milieux prairiaux rares par la méthode de la Fleur de foin	149	50880	17 780	17 780	17 780	17 780	17 780	20 000	20 000	88 900	179 780								179 780	17 978	10%	
3.1. Création de milieux prairiaux naturels durables	101		10 100	10 100	10 100	10 100			50 500		12 625	25%	5 050	10%				500 CHF/mesure	50 500			
3.2. Revitalisation de prairies humides durables	48		7 680	7 680	7 680	7 680			38 400		9 600	25%	3 840	10%				800 CHF/mesure	38 400			
3.3. Semis de prairies naturelles par la Fleur de foin	55	45320	25 300	25 300	25 300	25 300	10 000	10 000	126 500	191 820	94 875	75%	0	0%				2300 CHF/ha	191 820	0	0%	
3.4. Semis et valorisation des prairies humides	48		24 000	24 000	24 000	24 000	35 000	35 000	120 000	190 000	49 200	41%	0	0%	40 800	34%		2500 CHF/mesure	190 000	0	0%	
4. Plantations d'arbres et de haies/bosquets																						
4.1. Création d'éléments paysagers durables en lien avec l'histoire du paysage : alignements d'arbres, allées, haies vives et	160		38 400	38 400	38 400	38 400	38 400		192 000	192 000	28 800	15%			57 600	30%	57 600	30%	1200 CHF/mesure	192 000		
4.2. Achat de buissons	13500		10 800	10 800	10 800	10 800	10 800		54 000	54 000	22 140	41%	0	0%	18 360	34%		4 CHF/pce	54 000	0	0%	
4.2.2. Plantation de buissons : 15 km de	13500	32892	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100		40 500	73 392	16 605	41%	0	0%	13 770	34%		3 CHF/pce	73 392	0	0%	
4.3. Achat de FHT	700		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000		70 000	70 000	28 700	41%	0	0%	23 800	34%		100 CHF/pce	70 000	0	0%	
4.3.3. Plantation des FHT et porte-greffes	700	23460	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000		35 000	58 460	14 350	41%	0	0%	11 900	34%		50 CHF/pce	58 460	0	0%	
4.4. Achat d'arbres indigènes (tilleuls, charmes, etc.)	100		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		15 000	15 000	6 150	41%	0	0%	5 100	34%		150 CHF/pce	15 000	0	0%	
4.4.4. Plantation d'arbres indigènes	100		1 400	1 400	1 400	1 400	1 400		7 000	7 000	2 870	41%	0	0%	2 380	34%		70 CHF/pce	7 000	0	0%	
4.5. Achat d'arbres indigènes (chênes, ormes, cormiers)	200		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000		30 000	30 000	12 300	41%	0	0%	10 200	34%		150 CHF/pce	30 000	0	0%	
4.5.5. Plantation d'arbres indigènes	200	14036	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800		14 000	28 036	5 740	41%	0	0%	4 760	34%		70 CHF/pce	28 036	0	0%	
4.6. Achat de jeunes chênes	800		1 600	1 600	1 600	1 600	1 600		8 000	8 000	3 280	41%	0	0%	2 720	34%		10 CHF/pce	8 000	0	0%	
4.6.6. Plantation de jeunes chênes	800		640	640	640	640	640		3 200	3 200	1 312	41%	0	0%	1 088	34%		4 CHF/pce	3 200	0	0%	
4.7. Achat de noyers	200		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000		30 000	30 000	12 300	41%	0	0%	10 200	34%		150 CHF/pce	30 000	0	0%	
4.7.7. Plantation de noyers	200	17445	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800		14 000	31 445	5 740	41%	0	0%	4 760	34%		70 CHF/pce	31 445	0	0%	
4.8. Achat de châtaigniers et porte-greffes	100		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		15 000	15 000	6 150	41%	0	0%	5 100	34%		150 CHF/pce	15 000	0	0%	
4.8.8. Plantation de châtaigniers	100		1 400	1 400	1 400	1 400	1 400		7 000	7 000	2 870	41%	0	0%	2 380	34%		70 CHF/pce	7 000	0	0%	
4.9. Greffes de variétés et écotypes locaux			2 000	2 000	2 000	2 000	2 000		10 000	10 000	4 100	41%	0	0%	3 400	34%		2000 CHF/an	10 000	0	0%	
4.10. Mesures paysagères complémentaires 2016		6400								6 400									6 400			
4.11. Matériel de plantation (pelles, pioches, tuteurs, attaches, protection faune, bétail,			15 000	15 000	15 000	15 000	15 000		75 000	75 000	30 750	41%	0	0%	25 500	34%		15000 CHF/an	75 000	0	0%	
4.12. Achat perchoirs et nichoirs à placer dans les vignes, cultures fruitières, et verger			2 000	2 000	2 000	2 000	2 000		10 000	10 000	4 100	41%	0	0%	3 400	34%		Forfait	10 000	0	0%	
4.13. Livraison 1200.-/an			1 200	1 200	1 200	1 200	1 200		6 000	6 000	2 460	41%	0	0%	2 040	34%		1200 CHF/an	6 000	0	0%	
Nombre total d'arbres pour 160 mesures	2100																		0			
5. Sauvegarde des végétales et adventices rares liées aux grandes cultures, ainsi que de la précieuse flore	32		3 200	3 200	3 200	3 200	3 200		16 000													
5.1. Création de milieux diversifiés dans le vignoble et caractéristique de la flore des	15		1 500	1 500	1 500	1 500	1 500		7 500	7 500	5 625	75%							500 CHF/mesure	7 500		
5.2. Création de culture extensives favorables à la flore liées aux grandes cultures et aux pollinisateurs.	17		1 700	1 700	1 700	1 700	1 700		8 500	8 500	8 500	100%							500 CHF/mesure	8 500		
6. Encadrement technique de la gestion ciblée de 392 Surfaces de promotion de la biodiversité en faveur des espèces	392		1 960	1 960	1 960	1 960	1 960		9 800	9 800	9 800	100%							100 CHF/heure	9 800		
7. Entretien des plantations																						
7.1. Entretien des plantations durables	37956		23 926	23 926	23 926	23 926	23 926	23 926	119 630	205 438	119 630	100%								205 438		
8. Suivis biologiques selon règlement cantonal																						
8.1. Suivis biologiques selon protocole cantonal (80 heures/an) pour les 16 espèces VD et les 20 espèces spécifiques au RE La Frontière. Bilans intermédiaire et final selon règlement cantonal (16 heures/an)	16000		18 600	18 600	18 600	18 600	18 600	15 000	15 000	93 000	139 000	45%	4 650	5%	37 200	40%	4 650	5%	100 CHF/heure	139 000	0	0%
TOTAL 2017-2021	255389	269 706	269 706	269 706	269 706	269 706	131 726	131 726	1 348 530	1 867 371	581 322		13 540		228 858		4 650			1 485 551	92 078	284 958